

Département de Lot - et- Garonne

---

BLANQUFORT sur BRIOLANCE

SAINT FRONT sur LEMANCE

ooo

**PROJET de MODIFICATION du ZONAGE d'ASSAINISSEMENT des  
EAUX USEES**

**ENQUETE PUBLIQUE**

(du 22.09.2025 au 23.10.2025)

Réf. : E 25000057 / 33

**RAPPORT et CONCLUSIONS du COMMISSAIRE - ENQUETEUR**



|

Michel CHABRIER Commissaire Enquêteur près le Tribunal Administratif de Bordeaux

12, Av. Emile Zola 47500 FUMEL .T° 06 74 18 95 41 [michelchabrier47@outlook.fr](mailto:michelchabrier47@outlook.fr)

Le 21.11.2 025

# **SOMMAIRE**

## **I. RAPPORT DU COMMISSAIRE -ENQUÊTEUR**

<b>1. OBJET de l'ENQUÊTE PUBLIQUE</b>	page 4
<b>2. Le PROJET</b>	4
2.1 Demandeur	
2.2 Cadre juridique	
2.3 Conception du projet	
2.4 Composition du dossier soumis à enquête publique	
2.5 Choix des sites	
2.6 Synthèse des principales caractéristiques du projet	
2.7 Avis des Communes concernées	
2.8 Avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine	
2.9 Consultation de Personnes publiques	
2.10 Lisibilité du projet	
<b>3. ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE PUBLIQUE</b>	12
3.1 Décision de nomination du Commissaire-Enquêteur	
3.2 Mise au point du dossier à soumettre à enquête	
3.3 Arrêté portant ouverture de l'enquête	
3.4 Avis d'enquête publique	
3.5 Publicité	
3.6 Lieux d'Enquête	
3.7 Permanences du Commissaire-Enquêteur	
3.8 Information du public sur les lieux d'enquête	

**4. ANALYSE des CONTRIBUTIONS** 14

- 4.1 Synthèse comptable des contributions
- 4.2 PV. de synthèse
- 4.3 Observations du Commissaire -Enquêteur

**II. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE du  
COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR** 16

- 1 Rappel synthétique de l'objet de l'Enquête
- 2. Clôture de l'enquête. Procès-Verbal de synthèse
- 3. Avis motivés du Commissaire-Enquêteur

**PIECES JOINTES AU RAPPORT :** 19 à 30

- 01. Arrêté du 01.09.2025
- 02. Avis d'enquête publique
- 03. Publication Sud-Ouest du 05.09.2025
- 04. Publication Sud-Ouest du 26.09.2025
- 05. Publication La Dépêche du Midi du 05.09.2025
- 06. Publication La Dépêche du Midi du 26.09.2025
- 07. Certificat d'affichage BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
- 08. Certificat d'affichage SAINT-FRONT SUR LEMANCE

# I. RAPPORT du Commissaire-Enquêteur

---

## **1. OBJET DE L'ENQUÊTE**

A l'issue d'une étude préalable conduite par la Communauté de Communes du Fumélois en 2005, les zonages d'assainissement des eaux usées des communes de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE et de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ont été validés par leurs conseils municipaux respectifs les 29.09.2006 et 26.07.206.

Après transfert de leur compétence "assainissement" au Syndicat "EAU 47", ce dernier a proposé d'actualiser les zonages prévus en 2005 pour tenir compte de l'évolution effective des Bourgs comme encore de petits hameaux où la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif ne paraît plus justifiée.

Les conseils municipaux ont rendus des avis simples favorables sur les nouveaux projets se zonages proposés par EAU 47, suivant délibérations des 22.10.2024 & 12.11.2024.

Les modifications proposées nécessitent toutefois d'être soumises à enquête publique.

## **2. Le PROJET**

## 2.1. Demandeur :

**EAU 47**, Syndicat Départemental d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Lot et Garonne

997, rue du Docteur Jean BRU  
47031. AGEN Cedex  
T° : 05 53 68 44 00

## 2.2. Cadre juridique :

- \* Le Code de l'Environnement ( articles L. 123-1 et suivants & R. 123-5 )
- \* Le Code de l'Urbanisme
- \* Le Code Général des collectivités territoriales ( articles R. 2224-6 et suivants )

## 2.3. Conception du Projet

Le projet a été conçu et présenté par le porteur de projet : EAU 47

## 2.4. Composition du dossier soumis à enquête

Le dossier soumis à enquête comporte 2 sous-dossiers de proposition d'actualisation des zonages d'assainissement collectif :

- L'un concernant la commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
- L'autre concernant la commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE

Chaque sous-dossier comporte globalement :

- \* Les délibérations de la commune et du conseil syndical d'EAU 47
- \* Requête et décision du Tribunal administratif de Bordeaux ( Commissaire – Enquêteur )
- \* Une Notice de présentation
- \* Textes et documents graphiques synthétisant un état des lieux incluant la présentation de la commune ainsi que les dispositifs d'assainissement existants, puis l'opportunité de mise à jour du zonage d'assainissement après évaluation environnementale et analyse financière.

## 2.5. Sites concernés :

Les sites concernés sont les bourgs des communes ainsi que des hameaux dont les développements supposés il y a une dizaine d'années, n'ont pas prospéré, remettant en cause l'opportunité de réalisation de réseaux d'assainissements collectifs spécifiques.

Des corrections ponctuelles sont toutefois proposées dans des bourgs desservis par des réseaux d'assainissement collectif.

## 2.6. Synthèse des principales caractéristiques du projet :

### \* Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

Le bourg de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE, ainsi que celui du hameau de la Sauvetat de Blanquefort sont desservis par des réseaux **d'assainissement collectif**.

Les derniers bilans d'autosurveillance concluent que les traitements des stations d'épuration ( type boues activées pour la première et type filtres plantés de roseaux pour la seconde ), répondent aux obligations réglementaires, tout en conservant des capacités d'accueil significatives.

Les installations **d'assainissement non collectif**, c'est-à-dire individuelles font l'objet d'un contrôle périodique pour évaluer leur fonctionnement.

A l'issue des derniers contrôles, il n'a pas été relevé de dysfonctionnement majeur, les quelques anomalies résiduelles pouvant être corrigées sans difficulté., dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente ;

Le suivi des systèmes d'assainissement en activité, validés en 2006 établit que la réalisation de réseaux d'assainissement collectif sur le hameau de **Naugarède** comme sur celui de **Saint-Chaliès ne se justifie** plus eu égard à l'absence de développement des hameaux et au peu d'habitations occupées traitées par des installations d'assainissement individuelles globalement satisfaisantes.

### \* Commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

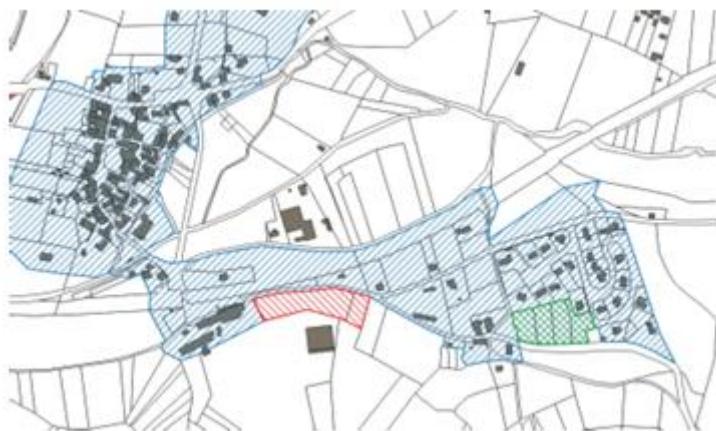
Le bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ainsi que celui du hameau de Bonaguil sont desservis par des réseaux **d'assainissement collectif**.

La station d'épuration du bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE est du type boues activées et a plus de 40 ans . Son fonctionnement est correct, mais elle est parasitée par des infiltrations d'eau de pluie qui nécessiteront des travaux de réhabilitation par Eau 47.

La station d'épuration du bourg du hameau de Bonaguil est une microstation de type boues activées, mais d'une capacité insuffisante pour absorber les effluents supplémentaires liés à la saison estivale générant une importante influence saisonnière.. Des études sont en cours pour proposer la réalisation d'une nouvelle station d'épuration correctement dimensionnée.

Les modifications proposées pour actualiser le zonage communal d'assainissement propose :

- De compléter la zone d'assainissement collectif du Bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE comme suit, pour inclure 4 terrains de futures habitations :



- De compléter la zone d'assainissement collectif du village de Bonaguil, comme suit :



De réduire des zones d'assainissement collectif dans le Bourg de SAINT-FRONT SUR LEMANCE, comme suit :

<p>Dans le bourg, des parcelles du secteur « Séguinet » avaient été zonées en assainissement collectif mais ne sont pas desservies par le réseau. Ces parcelles sont situées à l'ouest de la route départementale n°710. Vu l'éloignement des réseaux, et de fait qu'elles possèdent un ANC conforme, nous proposons de retirer ces parcelles</p>	
<p>Au nord du bourg, certaines parcelles sont zonées en zone Naturelle dans le PLUI. Elles ne sont pas raccordables au réseau actuel et ne feront pas l'objet d'urbanisation. Il est proposé de les retirer de la zone collective.</p>	
<p>Au sud du bourg, les parcelles permettant l'accès à l'usine seront également sorties du zonage d'assainissement collectif.</p>	

- De supprimer le zonage d'assainissement collectif sur les hameaux de **Péméja** et de **Lastreilles** et de les transférer en zonage d'assainissement individuel eu égard à la stagnation résidentielle relevée dans ces hameaux comme encore en l'absence de quelque problématique pouvant justifier une réflexion de nature à remettre en cause l'opportunité des installations d'assainissement individuelles.

Les installations **d'assainissement non collectif**, c'est-à-dire individuelles feront l'objet d'un contrôle périodique pour évaluer leur fonctionnement. Ce contrôle est en cours et ses résultats ne sont pas connus. Toutefois, en cas d'anomalie avérée, les installations individuelles existantes ne devraient pas présenter de difficulté de réhabilitation dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente ;

*De multiples documents graphiques (schémas et plans) permettent de visualiser et d'identifier les zones ou les portions de territoires concernés.*

## 2. 7. Avis des Communes concernées :

\* Pr délibération 30 / 2024 du 22 octobre 2024, le Conseil municipal de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

Emet un avis simple favorable sur le projet d'assainissement des eaux usées sur la Commune de Blanquefort sur Briolance tel que proposé par le Syndicat Eau47 et détaillé dans la carte jointe en annexe et intégrant les modifications suivantes :

- Assainissement collectif : suppression des secteurs de Nogarède et de Saint-Chaliès

Prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :

- Arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par Eau47)
- Avis simple du Conseil Municipal par délibération sur le zonage après enquête publique
- Approbation du zonage après enquête publique par délibération du Bureau Syndical d'Eau47

Constate que la présente délibération est adoptée par 6 voix pour et 1 voix contre.

\* Par délibération N° 39 / 2024 du 12 novembre 2024, le Conseil municipal de SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis simple favorable sur le projet de zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de Saint Front sur Lémance, tel que proposé par le syndicat EAU47 et détaillé dans la carte jointe en annexe, et intégrant les modifications suivantes :
  - Assainissement collectif : ajout des parcelles à urbaniser F1209, F1208, F1207 et F1206 au-dessus du lotissement de Sarmes, ajout des parcelles D599, D598 et D534 situées au début de la Route d'Aillon à Bonaguil. Suppression de la parcelle F1138

- au Séguinet, de la parcelle F361 et F375 à Lapierre et des parcelles F708 et F707 dans le Bourg.
- Assainissement non collectif : le reste de la commune.
  - Prend note que la procédure de révision du zonage d'assainissement à suivre est la suivante :
    - Arrêt du projet de zonage et lancement de l'enquête publique par délibération du bureau syndical d'EAU47 ;
    - Déroulement de l'enquête publique (réalisée et prise en charge par EAU47) ;
    - Avis simple du conseil municipal par délibération sur le zonage après enquête publique ;
    - Approbation du zonage après enquête publique délibération du bureau syndical d'EAU47
  - Constate que la présente délibération a été adoptée à 14 voix.

## 2.8. Avis de la MRAE Nouvelle Aquitaine

\* Concernant BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :

La MRAE Nouvelle Aquitaine précise, le 5 février 2025

**Décision après examen au cas par cas  
en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement et sur la base des informations fournies par la personne responsable, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (47) présenté par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Eau 47 **n'est pas soumis à évaluation environnementale**.

**Article 2 :**

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis. Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Blanquefort-sur-Briolance (47) est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications.

\* Concernant SAINT-FRONT SUR LEMANCE :

La MRAE Nouvelle Aquitaine précise, le 3 février 2025 :

**Décision après examen au cas par cas  
en application de l'article R. 122-17 du Code de l'environnement**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article R. 122-18 du Code de l'environnement et sur la base des informations fournies par la personne responsable, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Front-sur-Lémance (47) présenté par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Eau 47 **n'est pas soumis à évaluation environnementale.**

**Article 2 :**

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis. Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Front-sur-Lémance (47) est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications.

## 2\_9 Consultation de Personnes Publiques

Le dossier ne fait état d'aucune consultation de Personne Publique en dehors des collectivités concernées.

## 2\_10 Lisibilité du Projet

Les dossiers produits sont didactiques, clairs, bien présentés avec de nombreux plans et schémas illustrant l'opportunité de corriger les zonages d'assainissement des 2 communes concernées.

La lisibilité des dossiers mérite d'être soulignée.

## **3. ORGANISATION ET DÉROULEMENT de L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### 3.1 Décision de nomination du Commissaire-Enquêteur

En réponse à la demande de Monsieur le Président du SIAEPA de Lot et Garonne enregistrée le 22.04.2025, le Commissaire-Enquêteur soussigné a été nommé par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux n° E 25500057/33 en date du 24.04.2025.

La mission a été acceptée le 02.05.2025.

### 3.2 Mise au point du dossier à soumettre à enquête

Le dossier soumis à enquête ainsi que les modalités de la procédure y relative ont été convenues par échanges téléphoniques et courriels au cours du mois d'août 2025 avec Mme Nathalie Coupeau, Gestionnaire des affaires foncières au Syndicat EAU 47.

### 3.3 Arrêté portant ouverture de l'enquête ( PJ.1 )

Par arrêté N° 25-087-A du 01.09.2025, Mme Geneviève LE LANNIC a prescrit l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement des Communes de BS/B et de SAINT-FRONT SUR LEMANCE ***du 22.09.2025 au 23.10.2025 à 17h.00*** ( soit 32 jours consécutifs ).

### 3.4 Avis d'enquête publique (PJ.2 )

Il a été établi dans les mêmes conditions afin d'assurer la publicité réglementaire prévue par voie de presse ainsi que dans les communes concernées.

### 3.5 Publicité

Elle a été réalisée :

***Par voie de presse*** : publication dans la rubrique des annonces légales de journaux suivants :

Sud-Ouest : éditions des 05 & 26 septembre 2025 ( P.J. 3 & 4 )

La Dépêche du Midi : éditions des 05 & 26 septembre 2025 (P.J. 5 & 6 )

***Par affichage réglementaire*** aux lieux et places accoutumés des mairies concernées, (P.J. 7 & 8 ), au siège de EAU 47 à AGEN , ainsi que dans les Bourgs et dans les hameaux suivants : Bonaguil, Pemeja, Lastreilles, La Sauvetat, St. Chaliès, Nogarède.

Les photos des lieux d'affichage ont été communiquées par le Porteur de projet.

*Sur le site internet du Syndicat EAU 47 : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) > Nos activités >Rapport/Enquêtes publiques*

### 3.6 Lieux d'Enquête

Les pièces du projet ainsi qu'un registre d'enquête ont été mis à disposition du public dans chacune des 2 communes concernées : BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE

Le siège de l'enquête a été fixé en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE.

### 3.7 Permanences du Commissaire-Enquêteur

Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions matérielles les :

- **26.09.2025 de 9h.00 à 12h.00 en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE**
- **07.10.2025 de 14h.00 à 17h.00en mairie de SAINT-FRONT SUR LEMANCE**
- **14.10.2025 de 9h.00 à 12h.00 en mairie de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE**
- **23.10.2025 de 14h.00 à 17h.00en mairie de SAINT-FRONT SUR LEMANCE**

Les lieux auraient permis de préserver l'indépendance du public, chaque personne pouvant être reçue individuellement.

Que les élus et les personnels des mairies en soient remerciés.

### 3.8 Information du public sur le lieu d'enquête

Les dossiers du projet ainsi que les registres d'enquête ont été tenus à disposition du public dans les mairies concernées à leurs jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête

## **4. ANALYSE des CONTRIBUTIONS**

### **4.1 Synthèse comptable des contributions :**

Au terme de l'enquête :

- Aucune contribution n'a été portée sur les registre d'enquête
- Aucune contribution n'a été exprimée verbalement au Commissaire -Enquêteur durant ses permanences
- Aucun document ou rapport n'a été remis en mairie pour être annexé au registre
- Aucun courrier n'a été adressé au Commissaire-Enquêteur
- Aucun courriel n'a été transmis sur le site de EAU 47

### **4.2 PV. de synthèse :**

En l'absence de toute observation ou contribution il na pas établi de P.V. de synthèse .

EAU 47 a été informé de la situation

### **4.3 Observations du Commissaire -Enquêteur :**

L'absence de contribution ne saurait traduire un quelconque désintérêt du public ou une insuffisance de publicité préalable à l'enquête.

Dans la pratique la population résidente concernée se satisfait des dispositifs d'assainissement individuels actuels.

Quant aux petites extensions prévues dans les bourgs elles traduisent une actualisation ponctuelle techniquement nécessaire des réseaux d'assainissement collectifs en service.

## **II. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES d.u COMMISSAIRE - ENQUÊTEUR**

---

### **1. RAPPEL SYNTHETIQUE de l'OBJET de l'ENQUËTE**

La compétence “Assainissement” des communes de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE ayant été transférée au Syndicat “EAU 47”, ce dernier a proposé d’actualiser les zonages prévus en 2005 pour tenir compte de l’évolution effective des Bourgs comme encore de petits hameaux où la réalisation d’un réseau d’assainissement collectif ne paraît plus justifiée .

Les conseils municipaux ont validé les propositions de EAU 47 en fin d’année 2024.

Les modifications proposées nécessitent toutefois d’être soumises à enquête publique en application des dispositions :

- \* Du Code de l’Environnement ( articles L. 123-1 et suivants & R. 123-5 )
- \* Du Code de l’Urbanisme
- \* Du Code Général des collectivités territoriales ( articles R. 2224-6 et suivants )

### **2. CLÔTURE de l'ENQUËTE et P.V. de SYNTHESE**

Comme il a été précisé dans le Rapport ( Chap. 4 ), aucune observation ou contribution n’a été formulée au cours de l’enquête publique qui s’est déroulée du 22.09. 2025 au 23.10. 2025 en mairies de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE & SAINT-FRONT SUR LEMANCE.

En conséquence, il n’a pas été établi de P.V. de synthèse. EAU 47 a été informé.

### **3. AVIS MOTIVES du COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

#### **3.1 . AVIS concernant la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE :**

**Les réseaux d'assainissement collectif** des Bourgs de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE et du hameau de la SAUVETAT de BLANQUEFORT satisfont aux obligations règlementaires, tout en conservant des capacités d'accueil significatives

**Les installations d'assainissement non collectif** ( c.à.d. : individuel ) ne connaît pas de dysfonctionnement majeur, des anomalies résiduelles pouvant être facilement corrigées dans les 4 ans après leur signalement ou dans l'année en cas de vente .

Ces installations individuelles concernent notamment les habitations des hameaux de **Naugarède** et de **Saint-Chaliès** qui ne connaissent pas les développements supposés en 2006. Les réseaux d'assainissement collectifs projetés à l'époque ne se justifient plus, ni techniquement ni économiquement.

Il paraît actuellement opportun d'abandonner leurs projets de réalisation et de corriger les zonages d'assainissement par voie conséquence. ( validation par le Conseil Municipal le 22 octobre 2024 )

Cette démarche permettra d'assurer une meilleure cohérence entre le document de planification ( figé et souvent rapidement dépassé ) et la réalité territoriale pour consacrer les moyens disponibles à "**un assainissement utile**".

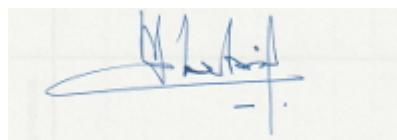
Aussi, dans ce contexte, et pour les motifs développés précédemment,

Le Commissaire-Enquêteur soussigné :

Emet un      **AVIS FAVORABLE**

Au Projet de Modification du Zonage communal d'Assainissement de la Commune de BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE tel que proposé par le Syndicat EAU 47.

Le Commissaire-Enquêteur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Lefèvre".

### **3.2. AVIS concernant la Commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE :**

**Le réseau collectif d'assainissement du Bourg** de SAINT-FRONT SUR LEMANCE mérite d'être actualisé compte tenu de sa relative ancienneté ( 40 ans ) pour prendre en compte :

- Des travaux de réhabilitation eu égard à des infiltrations parasites d'eaux pluviales,
- L'extension du réseau pour desservir les terrains de 4 futures habitations,
- La réduction de 3 petits secteurs qui s'avèrent inappropriés à un assainissement collectif

La capacité de traitement de la station d'épuration du **réseau collectif d'assainissement du Bourg de Bonaguil** s'est avérée insuffisante en période estivale. Une mise à niveau est en cours d'étude.

La suppression du zonage d'assainissement collectif projeté initialement dans les hameaux de **Péméja** et de **Lastreilles** est appropriée eu égard à la stagnation résidentielle relevée dans ces hameaux comme encore en l'absence de quelque problématique pouvant justifier une réflexion de nature à remettre en cause l'opportunité des installations d'assainissement individuelles.

Ces propositions ( validées par le Conseil Municipal le 12 novembre 2024) permettront d'assurer une meilleure cohérence entre le document de planification ( figé et souvent rapidement dépassé ) et la réalité territoriale pour consacrer les moyens disponibles à “ **un assainissement utile** ”.

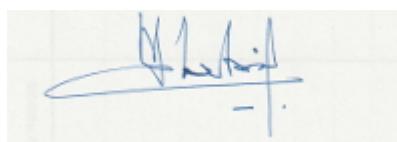
Aussi, dans ce contexte, et pour les motifs développés précédemment,

Le Commissaire-Enquêteur soussigné :

Emet un      **AVIS FAVORABLE**

Au Projet de Modification du Zonage communal d'Assainissement de la Commune de SAINT-FRONT SUR LEMANCE tel que proposé par le Syndicat EAU 47

Le Commissaire-Enquêteur,



## **PIECES JOINTES AU RAPPORT :**

01. Arrêté du 01.09.2025
02. Avis d'enquête publique
03. Publication Sud-Ouest du 05.09.2025
04. Publication Sud-Ouest du 26.09.2025
05. Publication La Dépêche du Midi du 05.09.2025
06. Publication La Dépêche du Midi du 26.09.2025
07. Certificat d'affichage BLANQUEFORT SUR BRIOLANCE
08. Certificat d'affichage SAINT-FRONT SUR LEMANCE



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## ARRÊTÉ n°25-087-A

### Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement DES COMMUNES DE **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-8, L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L120-1 et suivants et R 123-9 et suivants,

**Vu** la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

**Vu** le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

**Vu** l'ordonnance n°2016-1060 en date du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2025,

**Vu** les notes techniques élaborées par les services du syndicat EAU47 en septembre 2024 déterminant le zonage d'assainissement des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**,

**Vu** les décisions de la Mission Connaissance et Evaluation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine en date du 03 février 2025 dispensant le Syndicat EAU47 de produire une évaluation environnementale dans ces dossiers,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** en date du 22 octobre 2024 rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** en date du 12 novembre 2024 rendant un avis simple favorable sur le projet de zonage proposé,

**Vu** les décisions du Bureau Syndical d'EAU47 n° 24\_063\_B en date du 28 novembre 2024, visée le 06 décembre suivant approuvant le principe de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** et décidant le lancement de l'enquête publique,

**Vu** les décisions du Bureau Syndical d'EAU47 n° 24\_064\_B en date du 28 novembre 2024, visée le 06 décembre suivant approuvant le principe de modification du zonage d'assainissement des eaux usées des communes de **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** et décidant le lancement de l'enquête publique,

**Vu** la décision n° E25000057/ 33 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 24/04/2025 désignant Monsieur Michel CHABRIER Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur.

La Présidente du Syndicat Départemental EAU47,

ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification du zonage d'assainissement des communes de :

**BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**

du 22/09/ 2025 au 23/10/2025 2025 inclus à 17h00

( soit une durée de 32 jours consécutifs ).

**Article 2 :**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique.

Le Conseil Municipal de chaque commune émettra au préalable, un avis simple consultatif.

**Article 3 :**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique), **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** aux jours et heures habituels d'ouverture soit comme suit :

**BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** du lundi au vendredi de 08h à 12h.

**SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE** les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h et le mercredi de 08h30 à 12h30.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et/ou contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à son attention à la mairie par voie postale soit par courriel à l'adresse ci-après :

**BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE**, 6 Place de la Briolance 47500

mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr

**SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**, 1, place de la Mairie 47 500 (mairie.st-front @wanadoo.fr),

**Syndicat Mixte EAU47** avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

L'information du public par voie dématérialisée sera effectuée par la mise en ligne du dossier d'enquête publique ainsi que les différentes pièces afférentes au dossier, sur le site internet du Syndicat EAU47 à l'adresse suivante : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques.

Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat EAU47, situé au 997 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN Cedex, afin de consulter le dossier numérique de l'enquête publique contenant toutes les informations relatives à celle-ci.

**Article 4 :**

Monsieur Michel CHABRIER, Géomètre-expert honoraire, siègera en qualité de Commissaire-enquêteur en mairies de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique), **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**, afin de recevoir le public pour recueillir les observations, propositions et/ou contre-propositions aux jours et horaires suivants :

Le Commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de :

<b>BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE</b>	26/09/2025 de 09h00 à 12h00	14/10/2025 de 09h00 à 12h00
<b>SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE</b>	07/10/2025 de 14h00 à 17h00	23/10/2025 de 14h00 à 17h00

**Article 5 :**

L'enquête publique sera annoncée quinze (15) jours au moins avant son ouverture, par des avis apposés à la porte de la mairie et aux endroits habituellement prévus à cet effet, sur le site des zones concernées ainsi qu'au siège du Syndicat EAU47.

A l'issue de l'enquête le Maire de chaque commune certifiera cet affichage.

Cet avis, en forme d'affiche (format A2 sur fond jaune) en caractères apparents, précisera la nature de l'enquête, ses dates d'ouverture et de clôture, le nom du Commissaire-enquêteur, et fera connaître les jours et heures où celui-ci recevra les observations des intéressés, ainsi que les lieux où le dossier pourra être consulté.

**Article 6 :**

Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité quinze jours (15 jours) au moins avant le début de l'enquête publique, et dans les huit (8) premiers jours de celle-ci, par insertion dans deux journaux locaux (SUD OUEST et DÉPÈCHE), par voie d'affichage sur les panneaux de la commune réservés à cet effet, et par voie dématérialisée sur le site internet du Syndicat EAU47 : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr)  
→ Nos activités → Enquêtes publiques.

Ces formalités devront être justifiées par un exemplaire certifié des publicités qui sera annexé au dossier.

**Article 7 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur.

Les observations devront impérativement parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête, soit le **23/10/2025 à 17 h00**, faute de quoi elles ne pourront être prises en considération. Le Commissaire-enquêteur examinera les observations consignées et annexées au registre.

Après la clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur remettra dans la huitaine, à Madame la Présidente du Syndicat EAU47, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire dans un délai de quinze (15) jours au maximum, un mémoire en réponse.

Le Commissaire-enquêteur lui transmettra ensuite le dossier et le rapport avec ses conclusions motivées, dans les trente (30) jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport et des conclusions et avis motivés sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

**Article 8 :**

Après la clôture de l'enquête, copies du mémoire en réponse, du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**, au siège du Syndicat EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr), pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

**Article 9 :**

Mesdames les Maires des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**, la Présidente du Syndicat EAU47 et le Commissaire-enquêteur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 10 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

ARRÊTE N°25-087-A

- Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne (M.I.S.E.)
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux
- Mesdames les Maires des communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE, SAINT-FRONT-SUR- LÉMANC**
- Monsieur le Commissaire-enquêteur

Fait à Agen, le 01/09/2025





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCEx

Par arrêté n° 25\_087\_A en date du 01/09/2025 Madame LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCEx.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêtés en date du 03 février 2025.

Par décision du 24 avril 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Michel CHABRIER Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête. Monsieur René GAMBART étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairies de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE (siège de l'enquête publique) et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCEx, du 22/09/2025 au 23/10/2025 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE 6 Place de la Briolance 47 500 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCEx 1, place de la Mairie 47 500 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h et les mercredis de 08h30 à 12h30

Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	26/09/2025 de 09h00 à 12h00	14/10/2025 de 09h00 à 12h00
SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCEx	07/10/2025 de 14h00 à 17h00	23/10/2025 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47-997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE : ([mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr](mailto:mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr))

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCEx ([mairie.st-front@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-front@wanadoo.fr))

Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN ([n.coupeau@eau47.fr](mailto:n.coupeau@eau47.fr))

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Les Conseils Municipaux des communes émettront au préalable, un avis simple consultatif.

Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE (siège de l'enquête publique) et SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCEx, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse [www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La Présidente  
Geneviève LE LANNIC



## Près de chez vous

### L'annuaire affaires et services

#### ACHÈTE MOTO ET VÉHICULE



Individuel ou équipe 2000, acheteur, vendeur, moins. Autos, Cylindrées en toutes matières, métallier ou objecte de groupe utilisés ou non utilisés, équipement du moment, objets de collection, livres, minéraux, bijoux, affiches, animaux à essence, jouets enfant, vélos, vélos électriques, vélos, etc. Déplacement et démontage GRATUIT. Foto confiance à un professionnel immobile.

acheteuremobilier@gmail.com  
06.06.66.50.21

#### ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !



MARCHÉ DE L'ARTISANAT, SAC, JAILLES, GOURMANDISES, FABRIQUE, MINOTERIE, PÂTISSERIE, VÉGÉTARIENNE, CONFISQUES, STAINS, HACHINE A COUPE, PIANO, PENDULES, TABLEAUX, MURALS, VASES, SCULPTURES, etc. Déplacement et démontage GRATUIT. Foto confiance à un professionnel immobile.

expertisefranchise@orange.fr - Tel: 0666.09.20.03 Partez vers l'AFFAIRE  
CODEUSE !

#### ANTIQUAIRE ACHÈTE



ou + tout cours, pour mobilier ancien, laquages et peintures, tapisseries, arts d'asie, meubles, porcelaines, faïences, bronzes et marbres, minéraux, bijoux, instruments de musique, violons, violoncelles, mandolines, places et ar expert, robes de veuve, robes, tissus, cartes postales anciennes. Peuvent consulter et immobilié. Expertises gratuites.

GAMME ANTIQUITES 06.09.79.19.29 composition@gmail.com

#### ANTIQUAIRE ACHÈTE



Tapisseries, Objets, Bijoux, Anciens, Horloges, Appareils, Pendules, Verres, Sols, Bois, Laines, Uvres, Thimb, Instruments de musiques, Mandolines, Vases, Sculptures, etc. Peuvent consulter et immobilié. Déplacement et expertise gratuite.

ANTIQUEACHETE@GMAIL.COM Tél: 06.74.46.94

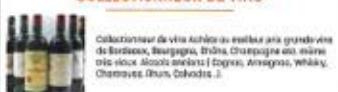
#### ATELIER DE LUTHIERIE ACHÈTE



Atelier de luthierie artisanale violons minimum 1000 Euros, violoncelles minimum 3 000 Euro même en morceau est. Estimation et déplacement gratuit. Peuvent consulter et immobilié.

Estimation 06.09.46.81.62.02

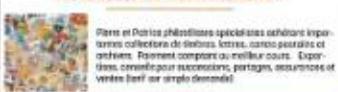
#### COLLECTIONNEUR DE VINS



Collectionneur de vins Achète ou échange avec grande vins de Bordeaux, Bourgogne, Brandy, Champagne ou même très vieux alcools anciens (Egyp, Amégo, Whisky, Charentais, Rhum, Cognac...).

Déplacement et expertise gratuite. Peuvent consulter. Tel: 06.74.16.07.78

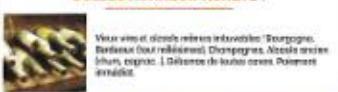
#### PHILATELISTES RECHERCHENT...



Pièces et Petites philatélistes spécialistes échangent expédition collections de timbres, lettres, cartes postales et autres. Peuvent consulter ou envoyer cour. Exportation, camion pour succursales, partages, réservations et ventes sur simple demande!

Tel : 06.75.03.56.81 ou 96.33.77.86.62

#### COLLECTIONNEUR ACHÈTE !



Vieux vins et vins très rares inventaires : Bourgogne, Beaujolais (tout réédition), Châteauneuf, Alsace, Bourgogne, cognac, L.Gélinas de toutes sortes. Peuvent consulter.

newgeorge@outlook.com Tel: 0666.09.20.03 ANTIQUEAU

#### DISQUAIRE



Quelques centaines d'instantanés depuis 2000 achetés au bon prix vers étiquettes vinyles 23 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 50km.

CONTACT  
06.30.42.94.94

### Avis administratifs et judiciaires

#### Enquêtes publiques



Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Lot-et-Garonne

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanguefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance

Par arrêté n° 25.487 A en date du 17 septembre 2005 n° 17 LE LANDIC, Président du SDAGE Lot-et-Garonne a procédé à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de réévaluation du zonage d'assainissement de la commune de Blanguefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, mais il aura à évaluer le Projet de Loi Gouvernemental complémentaire de budget d'investissements, suivant arrêté du 04 juillet 2005.

Par décision du 24 avril 2005 le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a déclaré M. Michel CHARRIER Gendre expert honoraire, en qualité de Conseiller expert pour élaborer cette enquête. M. René GAMBARAT étant désigné comme intervenant régulier suppléant.

L'enquête publique sera ouverte au public à la mairie de Blanguefort-sur-Briolance (télé 05.53.02.00.00) et aux jours et heures suivants d'après les Mairies :

- Blanguefort-sur-Briolance, 4 place de la Mairie, 47501 du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 ;

- Saint-Front-sur-Lémance, 1 place de la Mairie, 47500 les lundis, mardis, jeudi, vendredi de 13 h 30 à 14 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 de 08 h 00 à 12 h 30.

Les personnes souhaitant déposer les plaintes pourront le faire au greffe de la mairie d'assainissement ainsi que les recours en déclaraçons préjudice contestant aux lots et règlements et vigueur la remise de la plainte.

Le Commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :

- Blanguefort-sur-Briolance : Le 29 septembre 2005 de 9 h 00 à 12 h 00, et le 14 octobre 2005 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Saint-Front-sur-Lémance : Le 29 septembre 2005 de 14 h 00 à 17 h 00, et le 27 octobre 2005 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les documents d'information et d'explication à la disposition des usagers sont disponibles au greffe du Syndicat et dans les bureaux de la commune de Blanguefort-sur-Briolance et de Saint-Front-sur-Lémance, à la mairie de Blanguefort-sur-Briolance et à la mairie de Saint-Front-sur-Lémance. Les documents sont également disponibles sur le site internet du Syndicat : www.sdagelg.org.

Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou se adresser au Commissaire enquêteur, soit par écrit à l'adresse ci-après :

• Bureau de l'expert : Bureau de l'expert, 47501 Agde Cedex 71.

Le dossier susceptible d'intérêt à l'issue de la procédure, se déroulera à la forme d'une décision du Bureau Syndicat/SDAGE approuvant le résultat de la déclaration d'assainissement après enquête publique.

Les documents d'information et d'explication à la disposition des usagers sont également disponibles sur le site internet du Syndicat : www.sdagelg.org.

Les usagers et les associations intéressées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Blanguefort-sur-Briolance (télé 05.53.02.00.00) et de Saint-Front-sur-Lémance, au greffe du Syndicat/SDAGE ainsi que celle qui sera établie à l'adresse suivante : le portail en annexe de la loi de l'enquête.

La Procédure d'enquête publique

Le 05.09.2005

Le 05.10.2005

Le 05.11.2005

Le 05.12.2005

Le 05.01.2006

Le 05.02.2006

Le 05.03.2006

Le 05.04.2006

Le 05.05.2006

Le 05.06.2006

Le 05.07.2006

Le 05.08.2006

Le 05.09.2006

Le 05.10.2006

Le 05.11.2006

Le 05.12.2006

Le 05.01.2007

Le 05.02.2007

Le 05.03.2007

Le 05.04.2007

Le 05.05.2007

Le 05.06.2007

Le 05.07.2007

Le 05.08.2007

Le 05.09.2007

Le 05.10.2007

Le 05.11.2007

Le 05.12.2007

Le 05.01.2008

Le 05.02.2008

Le 05.03.2008

Le 05.04.2008

Le 05.05.2008

Le 05.06.2008

Le 05.07.2008

Le 05.08.2008

Le 05.09.2008

Le 05.10.2008

Le 05.11.2008

Le 05.12.2008

Le 05.01.2009

Le 05.02.2009

Le 05.03.2009

Le 05.04.2009

Le 05.05.2009

Le 05.06.2009

Le 05.07.2009

Le 05.08.2009

Le 05.09.2009

Le 05.10.2009

Le 05.11.2009

Le 05.12.2009

Le 05.01.2010

Le 05.02.2010

Le 05.03.2010

Le 05.04.2010

Le 05.05.2010

Le 05.06.2010

Le 05.07.2010

Le 05.08.2010

Le 05.09.2010

Le 05.10.2010

Le 05.11.2010

Le 05.12.2010

Le 05.01.2011

Le 05.02.2011

Le 05.03.2011

Le 05.04.2011

Le 05.05.2011

Le 05.06.2011

Le 05.07.2011

Le 05.08.2011

Le 05.09.2011

Le 05.10.2011

Le 05.11.2011

Le 05.12.2011

Le 05.01.2012

Le 05.02.2012

Le 05.03.2012

Le 05.04.2012

Le 05.05.2012

Le 05.06.2012

Le 05.07.2012

Le 05.08.2012

Le 05.09.2012

Le 05.10.2012

Le 05.11.2012

Le 05.12.2012

Le 05.01.2013

Le 05.02.2013

Le 05.03.2013

Le 05.04.2013

Le 05.05.2013

Le 05.06.2013

Le 05.07.2013

Le 05.08.2013

Le 05.09.2013

Le 05.10.2013

Le 05.11.2013

Le 05.12.2013

Le 05.01.2014

Le 05.02.2014

Le 05.03.2014

Le 05.04.2014

Le 05.05.2014

Le 05.06.2014

Le 05.07.2014

Le 05.08.2014

Le 05.09.2014

Le 05.10.2014

Le 05.11.2014

Le 05.12.2014

Le 05.01.2015

Le 05.02.2015

Le 05.03.2015

Le 05.04.2015

Le 05.05.2015

Le 05.06.2015

Le 05.07.2015

Le 05.08.2015

Le 05.09.2015

Le 05.10.2015

Le 05.11.2015

Le 05.12.2015

Le 05.01.2016

Le 05.02.2016

Le 05.03.2016

Le 05.04.2016

Le 05.05.2016

Le 05.06.2016

Le 05.07.2016

Le 05.08.2016

Le 05.09.2016

Le 05.10.2016

Le 05.11.2016

Le 05.12.2016

Le 05.01.2017

Le 05.02.2017

Le 05.03.2017

Le 05.04.2017

Le 05.05.2017

Le 05.06.2017

Le 05.07.2017



## Près de chez vous

### L'annuaire affaires et services

#### ACHÈTE MOTO ET VÉHICULE

Professional depuis 2005 achète de l'occasion, Moto, Auto, Cyclomoteurs et Cycles électriques, mobilier et objets de garage, articles de vaisselle, équipement de maison, documents, documents, livres, objets émaillés, articles pompe à essence, jouets en plastique, jeux de société, jeux de plateau, Disposition dans toute la France.

annoncemotoetvoiture@gmail.com,  
tel. 06 86 56 27 91

#### ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !

Manteau de fourrure SAC A MAIN, BIJOUX OR ET FANTASIE, MONTRES, PIÈCES DE MONNAIES, VAISSES, ARGENTERIE, CUIVRES, ÉTAINS, MACHINE A COUDRE, PIANO, PENDULES, TABLEAU, HISTOIRE, VASES, VASES, SCULPTURES etc... Estimation et déplacement GRATUIT. Fabrique confiance à un professionnel reconnue !

expertisefrancebleue@gmail.com - Tel : 0586952203 Faites une AFFAIRE CONQUISE !

#### ANTIQUAIRE ACHÈTE

Tapisseries, Objets d'Art, Porcelaine, Meubles, Argentiers, Objets de collection, Bijoux, Objets de Cuisine, Livres, Tableaux, Instruments de musique, Horloges antiques, Médaillons, etc... Fournir conseil et immédiat. Disposition et expertise gratuite.

ANT ROCHE stephantibault@gmail.com 06 11 34 46 84

#### ANTIQUAIRE ACHÈTE

Art & antiquités, pour meubles anciens, bouquinistes et châtelains : tableaux, arts d'Asie, porcelaines dorées, bibelots, instruments de musique, horloges anciennes, instruments de musique violines, violecelles, violoncelles, pianos et orgue, pâtes de verre Didier, Drums, contes portables anciennes. Paiement comptant et immédiat. Expertises gratuites.

CAMPUS ANTIQUITES 06 29 99 25 25 campushome@gmail.com

#### ATELIER DE LUTHERIE ACHÈTE

Atelier de Lutherie achète violins minimum 1000 euros, violoncelles minimum 3 000 euros même en mauvais état. Estimation et déplacement gratuit. Paiement comptant immédiat.

Contactez David 05 45 85 03 83

#### DISQUAIRE

Disquaire implanté à Bordeaux depuis 1990 recherche au bon prix vos disques vinyles 33 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 150 km.

CONTACT  
06 38 92 99 84

#### COLLECTIONNEUR ACHÈTE !

Vieux vins et alcools, métaux rébusables (Bourgogne, Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Alcool ancien, Liqueur, cognac...), Débarras de toutes sortes. Paiement immédiat.

www.jeanlouisroux@gmail.com Tel : 0586952203 ANTIQUAIRE

#### PHILATELISTES RECHERCHENT...

Pierre et Patrick philatélistes spécialisés achètent collections de timbres, lettres, cartes postales et documents. Rémunération par meilleur cours. Expertises, conseils pour succession, portages, réservations et ventes (soit sur simple demande).

Tel : 06 26 23 01 01 ou 06 23 77 56 42

#### COLLECTIONNEUR DE VINS

Collectionneur de vins. Achète au meilleur prix grands vins du bordelais, Bourgogne, Rhône, Charente, Médoc, Beaujolais, Alcool ancien et cognac, Armagnac, Whisky, Chartreuse, Rhum, Cognac...).

Déplacements et estimations gratuits. Paiement comptant. Tel : 05 74 16 07 28

#### ANNONCES près de chez vous

mercredi et vendredi

Vous souhaitez publier votre annonce ?

Contactez-nous : pub@sudouest.fr



Rubriques réservées aux professionnels et associations

Charente Libre

DL DORDOGNE LIBRE

L'ECLAIR

La République

SUD OUEST



## annonces automobile vendredi

Vous souhaitez publier votre annonce ?  
Contactez-nous : pub@sudouest.fr

\* Rubriques réservées aux professionnels et associations.

Charente Libre

DL DORDOGNE LIBRE

L'ECLAIR

La République

SUD OUEST

La Protection  
Générale L'ECLAIR

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

### annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

### Avis administratifs et judiciaires

#### Autres avis

#### Commune de Saumejan

#### AVIS

#### concernant l'aménagement foncier lié à la Ligne Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse

Une commission interministérielle d'aménagement foncier va être constituée en application des articles L.121-14 du code Rural et de la Politique Martinière, comprenant trois représentants, membres des deux conseils ruraux basés sur le territoire de la commune, dont deux élus, et un suppléant.

Cette instance sera tenue au conseil municipal le 13 octobre 2025 :

Ces candidatures pourront être reçues à la mairie jusqu'à la date, à 17 h 00.

Le maire de Saumejan : 41687718 Raymond

### Enquêtes publiques



#### Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Lot-et-Garonne

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance

Par arrêté n° 25.087 A, en date du 11 septembre 2025 M<sup>e</sup> LE LANNOY, Président du SYNDICAT MIXTE EAU77 A présente l'enquête d'assainissement de la commune de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-l'Isle.

Ce projet a été mis en œuvre à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Décret de Lot-et-Garonne, autorise constitutive un modèle d'assainissement, suivant arrêté en date du 03 février 2025.

Par décision du 24 avril 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné M. Michel CHABREIX Géomètre-expert honoraire, en qualité de Géomètre-expert pour assurer l'enquête en date du 03 juillet 2025, M. René GAMBART étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Blanquefort-sur-Briolance (salle de l'assemblée plénière) et Saint-Front-sur-l'Isle, 6 place de la Fraternité, 47500 Le Landas vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Siège de l'enquête : 6 place de la Mairie, 47500 Le Landas vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

Les personnes désireuses d'exprimer leurs préoccupations (part du processus obligatoire) ainsi que les mesures de protection physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

La Commission enquête finale sera permanente à la Mairie de Blanquefort-sur-Briolance : Le 26 septembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00, et le 14 octobre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00 ;

Saint-Front-sur-Lémance : Le 07 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, et le 05 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les personnes désireuses d'exprimer leurs préoccupations (part du processus obligatoire) ainsi que les mesures de protection physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le dossier d'enquête technique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU77 à l'adresse suivante : [www.eau77.fr/](http://www.eau77.fr/) - Rue du Commerce - Report/Enquête publique. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU77 avenue du Docteur Jean Bré, 47517 Agen Cedex pour consulter le dossier.

Le public pourra soulever ses observations et/ou proposer des améliorations sur le rapport d'enquête concernant les aspects techniques et financiers du dossier de demande d'autorisation.

Il est rappelé que les personnes souhaitant faire partie de l'enquête doivent s'inscrire au plus tard le 03 juillet 2025 à l'adresse : [enquete@syndicat-eau77.fr](mailto:enquete@syndicat-eau77.fr).

Le Syndicat Mixte EAU77, avenue du Docteur Jean Bré, 47517 Agen Cedex, pour consulter le dossier.

Les Conseils Municipaux des communes envoient au maire de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance au siège du Syndicat mixte EAU77 ainsi que sur une adresse e-mail à l'adresse : [www.eau77.fr](http://www.eau77.fr) pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

La Protection  
Générale L'ECLAIR

# ANNONCES

CLUB ABONNÉS  
LA DÉPÈCHE

L'abonnement:  
au journal:  
des priviléges  
au quotidien!  
[www.abonnement.ladepeche.fr](http://www.abonnement.ladepeche.fr)

DISPONIBLE  
EN LIGNE &  
IMPRIMÉ



LA DÉPÈCHE

Journal de l'actualité  
GROUPE DE PRESSE LA DÉPÈCHE  
Société Anonyme à Direction Sociale  
M. Jean-Pierre GARNIER, Directeur Général  
Président du Conseil d'Administration : Alain Michel BAILLET  
Directeur général pour la Presse : Alain Michel BAILLET  
Président du Comité d'Entreprise : Alain Michel BAILLET  
Président du Comité Social et Economique : Alain Michel BAILLET  
Directeur général pour les Services : Alain Michel BAILLET  
Président du Comité d'Entreprise : Alain Michel BAILLET  
Président du Comité Social et Economique : Alain Michel BAILLET



Étage du journal : 4 étages/étage 2015  
Nombre d'abonnements : 1 000 000 (à fin juillet 2015)

Importance : 100 000 000 € (à fin juillet 2015)

Nombre d'abonnements : 1 000 000 (à fin juillet 2015)

Importance : 100 000 000 € (à fin juillet 2015)

ACPIPI

LE PROGRES

100 000 000 €

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000

1 000 000



**DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

**Commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE**

***MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE***

**ENQUETE PUBLIQUE**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée : Sophie GARGOWITSCH,

Maire de la commune de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE

Certifie :

Procéder à l'affichage le **08 septembre 2025 jusqu'au 23 octobre 2025 inclus**, en la forme habituelle, à la porte principale de la Mairie et aux lieux accoutumés, de l'Arrêté syndical n° 25\_087\_A du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 et son avis prescrivant l'enquête publique sur la modification du zonage de l'assainissement des Communes de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LEMANCE**

*Blanquefort sur Briolance,  
Le 08 septembre 2025*

Madame le Maire,  
S. GARGOWITSCH.



**MAIRIE**  
SAINT FRONT SUR LEMANCE  
LOT ET GARONNE  
- 47500 -

Tél : 05.53.40.61.38  
Mail : mairie.st-front@wanadoo.fr

Saint Front sur Lémance, le 10 novembre 2025

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Marie COSTES, Maire de SAINT FRONT SUR LEMANCE, **CERTIFIE** que l'avis d'enquête publique relative à la modification du zonage d'assainissement des communes de Blanquefort-sur-Briolance et Saint-Front-sur-Lémance a bien été affichée en Mairie du 22 septembre au 23 octobre 2025.

Marie COSTES,  
Maire

























